



TELEPERFORMANCE

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 137 756 850 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6-8 RUE FIRMIN GILLOT 75015 PARIS
301 292 702 R.C.S. PARIS

DOCUMENT D'INFORMATION

**ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ORDINAIRES A CERTAINS SALARIES ET MANDATAIRES
SOCIAUX**

Présentation de l'opération

Attribution gratuite, sous conditions, d'actions ordinaires à émettre au profit de Bénéficiaires nommément désignés par le Directoire parmi les salariés et mandataires sociaux de la société TELEPERFORMANCE et de certaines filiales françaises et étrangères qui lui sont liées. L'attribution définitive des actions est subordonnée aux conditions fixées par le Directoire de la Société et interviendra au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Cette attribution gratuite a été décidée par le Directoire sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 1^{er} juin 2006 fixée, aux termes de sa trentième résolution, dans la limite de 2,30% du capital social au 1^{er} juin 2006. Aux termes de ses délibérations du 2 août 2006, le Directoire a fait un premier usage de cette autorisation, en procédant à l'attribution de 776 600 actions gratuites de 2,50 € chacune de valeur nominale, représentant environ 2,20 % du capital de la société au 1^{er} juin 2006.

Dans le cadre de la même autorisation, une deuxième attribution a été décidée par le Directoire du 3 mai 2007, à hauteur de 23.400 actions gratuites supplémentaires, les deux attributions représentant 2,26 % du capital de la société au 1^{er} juin 2006, hors ajustements, demeurant dans la limite fixée par l'Assemblée Générale.

L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en novembre 2006 a occasionné un ajustement du plan du 2 août 2006 conformément à l'autorisation donnée par cette même Assemblée. Cet ajustement n'a aucune incidence sur le pourcentage global d'actions gratuites attribuées par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006.

Nombre d'actions attribuées

Un total de 23.400 actions gratuites de 2,50 euros de valeur nominale a été attribué gratuitement par le Directoire du 3 mai 2007 aux Bénéficiaires (sous réserve des ajustements éventuels), ce qui représente un nombre de 23.400 actions nouvelles à émettre correspondant à 0,06% du capital de la Société au 1^{er} juin 2006.

Au total, le Directoire a, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2006, attribué en deux temps 800.000 actions gratuites, représentant 2,26 % du capital de la société au 1^{er} juin 2006.

Motifs de l'attribution gratuite d'actions

L'attribution gratuite a pour objectif de récompenser les Bénéficiaires de leur contribution au développement du groupe TELEPERFORMANCE et de les associer aux performances futures de la Société à travers l'évolution de la valeur de l'action.

Cotation des actions attribuées

Les actions attribuées feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Nature et catégorie des actions attribuées

Les actions attribuées seront des actions ordinaires de la Société, de même catégorie que les actions existantes composant le capital social à ce jour.

Droits attachés aux actions attribuées

Les actions attribuées porteront jouissance du 1^{er} jour de l'exercice au cours duquel elles seront émises et donneront droit au dividende qui pourra être versé l'année suivante au titre du même exercice.

Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes à compter de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédant celui au cours duquel elles seront émises, ou s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Elles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts.

Ainsi, chaque action nouvelle donnera droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à part égale, à une part proportionnelle à la fraction du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti ou libéré et non libéré, et des droits des actions de catégories différentes.

Emission des actions attribuées

Les actions attribuées seront émises par la Société à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

Période d'inaccessibilité des actions attribuées

Une fois attribuées, les actions seront incessibles pendant deux années.

Forme des actions attribuées

Les actions attribuées aux Bénéficiaires devront revêtir la forme nominative pure pendant la période d'inaccessibilité.

Elles seront obligatoirement inscrites en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Restriction concernant les Etats-Unis d'Amérique

La Société envisage de structurer cette attribution gratuite d'actions de façon à bénéficier d'une exemption d'enregistrement stipulée au titre du Securities Act des Etats-Unis de 1933, telle que modifiée (« Securities Act ») et en conséquence les actions attribuées n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act.

Contacts

Les informations générales, économiques et financières sur le Groupe sont disponibles sur le site web www.teleperformance.com

En application des dispositions des articles 4 1. e) et 4 2. f) de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des articles 212-4 5° et 212-5 6° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'attribution gratuite d'actions, objet du présent document d'information, est dispensée de prospectus.

* * *